

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1233

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 28

À la deuxième phrase de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« telle que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.